

MAIRIE DU 7^e ARRONDISSEMENT

CONSEIL DU 7^e ARRONDISSEMENT

PV N° 04/07/24

PROCÈS-VERBAL

*Sous forme de compte rendu de la réunion du
Conseil d'Arrondissement du 17 septembre 2024*

Le Conseil d'Arrondissement s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie du 7^e, salle Edouard FREDERIC DUPONT, le mardi 17 septembre 2024 à 18h40, sous la présidence de Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

L'ordre du jour initial a été publié le 11 septembre 2024 et complété par l'ordre du jour complémentaire publié le 14 septembre 2024.

Étaient présents :

Monsieur René-François BERNARD, Monsieur Philippe de BRAQUILANGES, Madame Marguerite CHEVREUL, Madame Rachida DATI, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Bruno DELGADO-D'IMPERIO, Madame Édith GALLOIS, Madame Josiane GAUDE, Madame Emmanuelle DAUVERGNE, Monsieur Jean LAUSSUCQ, Madame Anne-Claire LEBELT, Monsieur Olivier LE QUÉRÉ, Madame Esmeralda MONPLAISIR, Monsieur Christophe POISSON.

Était absente et excusée et avant donné pouvoir :

Madame Nicole BARTHÉLEMY à Madame Josiane GAUDE.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h40 par Madame Rachida DATI, Maire du 7^e arrondissement.

Madame le Maire salut l'assistance et ouvre la séance du conseil.
Elle annonce que Nicole BARTHÉLEMY a donné pouvoir à Josiane GAUDE

1 - Désignation du secrétaire de séance. 07 2024 017

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire propose Jean LAUSSUCQ comme secrétaire de séance et Nathalie BADIER comme secrétaire auxiliaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 017.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

2 – Adoption de la procédure d'urgence. 07 2024 021

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire annonce l'adoption de la procédure d'urgence, en raison de la réception d'un ordre du jour complémentaire.

Cette proposition est adoptée à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 021.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

3 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Arrondissement de la séance du mardi 11 juin 2024. 07 2024 018

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024 à l'approbation des conseillers

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 018.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote : /

4 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros). 2024 DASCO 34

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente le point 4, portant sur les subventions pour les collèges publics.

Elle rappelle que pour le 7^e arrondissement cela concerne le collège Jules Romains qui reçoit une dotation d'un montant de 11 594 euros dans le cadre de cette délibération.

Les subventions pour travaux comprennent, la remise en état de l'ascenseur (2.381 euros), le changement de la descente d'eau pluviale (7.248 euros) et la rénovation d'une porte coupe-feu (1.965 euros).

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DASCO 34.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

5 - Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros). 2024 DASCO 35

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente le point 5 relatif aux dotations initiales de fonctionnement 2025 pour les collèges publics parisiens.

S'agissant du 7^{ème} arrondissement, une dotation initiale de 103 938 euros est accordée au collège Jules Romains, contre 115 261 euros l'année dernière.

Madame le Maire précise que la Ville de Paris a diminué de plus de 11 000 euros la dotation initiale de fonctionnement accordée à cet établissement par rapport à l'année dernière.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DASCO 35.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

6 - Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros). 2024 DASCO 36

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente le point 6 relatif aux dotations de fonctionnement pour les collèges imbriqués avec un lycée.

Le 7^{ème} est concerné pour l'établissement Victor Duruy qui perçoit une subvention de 78 080 euros. Madame le Maire note une diminution de près de 4 000 euros par rapport à l'année dernière.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DASCO 36.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

7 - Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025. 2024 DASCO 56

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire présente le point 7 relatif aux dotations complémentaires pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025.

Elle précise qu'aucun établissement du 7^{ème} n'est concerné par cette délibération.

Le montant des dotations complémentaires pour les actions éducatives est de 96 846 euros.

Bien que le 7^{ème} ne soit pas concerné, Madame le Maire invite à procéder au vote.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DASCO 56.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

8 - Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025. 2024 DASCO 138

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire détaille les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics.

Elle précise que deux collèges perçoivent ces dotations dans le 7^e arrondissement : Jules Romain pour un montant de 3 690 euros et Victor Duruy qui percevra un montant de 2 994 euros pour financer des actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DASCO 138

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

9 - États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025 2024 DDCT 134

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire indique que les états spéciaux de l'arrondissement déterminent le cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale pour 2025.

En ce qui concerne le 7^{ème} arrondissement, elle précise que cette année sont intégrés le jardin de l'Église protestante luthérienne Saint Jean Denis Bühler, et plusieurs jardinières comme celle de la rue aux écoles Las Cases, les jardinières EVQ de la rue Montalembert et de la place Garcia Marquez, les jardinières de la rue de Verneuil, de la place de Breteuil, de la place Vauban, de la place Joffre devant l'Ecole Militaire.

Elle indique en revanche que les écoles Rapp et Camou forment désormais une école polyvalente unique, nommée école Rapp et que le gymnase des Invalides a été transféré à l'îlot Saint-Germain.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DDCT 134.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

10 - États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025. 2024 DDCT 135

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire explique que la délibération rappelle le cadre dans lequel les arrondissements peuvent utiliser leur dotation d'investissement au sein des équipements de proximité dont ils ont la charge, et par dérogation sur des équipements qui sont gérés par le Conseil de Paris.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DDCT 135.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

11 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025. 2024 DDCT 136

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire souligne que le nombre d'équipements de proximité passe de 58 en 2024 à 63 en 2025, avec l'intégration de sept nouveaux équipements et le retrait des deux précités. (École + Gymnase).

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DDCT 136.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

12 - Inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'Arrondissement du 7^e a la charge - Année 2025. 07 2024 019

Rapporteur : Madame Emmanuelle DAUVERGNE

Madame le Maire signale que cette délibération décline l'inventaire des équipements de proximité dont le Conseil d'Arrondissement du 7^{ème} arrondissement a la charge pour l'année 2025.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 019.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

13 - Signature d'une convention conclue entre la Mairie du 7e arrondissement et l'association "7 de Chœur Paris" pour l'occupation d'une salle au conservatoire Erik SATIE 2024-2025. 07 2024 020

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON

Madame le Maire indique que le point 13 est relatif à la signature d'une convention conclue entre la mairie du 7e arrondissement et l'association « 7 de Chœur Paris » pour l'occupation d'une salle au Conservatoire Erik Satie.

Elle souligne que depuis qu'elle est Maire du 7^{ème}, elle a souhaité la mise en œuvre de conventions-cadres en cas d'occupation d'équipements de proximité par des associations ou des organismes extérieurs.

Elle précise ensuite que l'action de cette association est de favoriser la pratique musicale amateur par le chant.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 020.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

14 - Subvention (10.000 euros) à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés (5^e, 6^e et 7^e). 2024 DAC 139

Rapporteur : Monsieur Christophe POISSON

Madame le Maire évoque le point 14, qui concerne l'attribution d'une subvention de 10 000 euros à l'association Photo Saint-Germain-des-Prés. Elle précise que l'association intervient dans les 5e, 6e et 7e arrondissements.

Cette association organise le festival Photo Saint Germain chaque année depuis 2015. Ce festival a pour but de soutenir la création et permet d'organiser des rencontres entre les professionnels de l'art contemporain. Des visites guidées sont organisées, notamment avec les groupes scolaires.

Elle souligne que ce montant est identique à celui de l'année précédente.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DAC 139.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

15 - Apposition de deux plaques commémoratives en souvenir du Magic City, au 75 quai d'Orsay et au 176-180 rue de l'Université à Paris 7^e. 2024 DAC 314

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire aborde le point 15, qui concerne l'apposition de deux plaques commémoratives au 75 quai d'Orsay et au 176-180 rue de l'Université, en mémoire des hommes et des femmes exhibés dans un zoo humain avant la Première Guerre mondiale, au sein du parc d'attractions *Magic City*.

Elle précise que le texte inscrit sera : « En mémoire des hommes et des femmes exhibées en ces lieux dans un zoo humain, spectacle du parc d'attractions *Magic City* avant la Première Guerre mondiale. »

Monsieur René-François BERNARD rappelle qu'en septembre 2018, le Conseil d'Arrondissement avait adopté à l'unanimité un vœu pour apposer une plaque supplémentaire afin de commémorer la réquisition des équidés pendant la Première Guerre Mondiale. Il souligne que cet élément a été oublié par la Ville de Paris et demande qu'il soit remis à l'ordre du jour lors du prochain Conseil de Paris.

Madame le Maire confirme cette proposition.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DAC 314.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

16 - Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roland Dubillard au 108 rue du Bac, à Paris 7^e. 2024 DAC 433

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire évoque le point 16, qui concerne l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Roland Dubillard, au 108 rue du Bac. Elle rappelle aux participants le lien indéfectible entre cet immeuble et l'un des plus grands poètes et dramaturges du 20^e siècle.

Elle précise que le texte qui sera inscrit sur la plaque est le suivant : « *Roland Dubillard, 1923-2011, poète, auteur dramatique, comédien habitant cet immeuble.* »

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DAC 433.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

17 - Subvention aux gestionnaires de restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable (Appel à Manifestation d'Intérêt 2024). 2024 DEVE 74

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire aborde le point 17, relatif à une subvention destinée aux gestionnaires de la restauration collective dans le cadre du Plan Alimentation Durable.

Elle indique que le montant total s'élève à 893 047 euros pour l'investissement et à 1 980 000 euros pour le fonctionnement. Elle précise que la Caisse des écoles du 7^e, qu'elle préside, va bénéficier d'une subvention exceptionnelle de 41 423,90 euros pour financer 4 projets menés par la Caisse : l'achat de plateaux et d'ustensiles en inox, l'installation de matériel de tri des biodéchets dans les cantines, l'achat de matériels de production plus économes en énergie, l'achat de matériels permettant de produire des piques niques « fait maison ».

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DEVE 74.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

18 - Stationnement de surface – mesures d'ajustements. 2024 DVD 110

Rapporteur : Monsieur René-François BERNARD

Madame le Maire introduit le point 18, qui précise les ajustements pour le stationnement résidentiel à Paris en raison des restrictions liées aux périmètres de sécurité pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP), affectant 21 zones sur 160.

Elle rappelle qu'au Conseil de Paris de février, elle a défendu, avec le groupe Changer Paris, un vœu pour élargir les zones de stationnement résidentielles pour les riverains du 7^e durant les Jeux Olympiques et Paralympiques et a obtenu une extension pour les résidents des zones 7E et 7F, valable du 3 juin à fin septembre.

Elle précise qu'il s'agit d'une mesure dérogatoire exceptionnelle.

Monsieur René-François BERNARD ajoute qu'il y a une modification du seuil d'application de la sur-tarification du stationnement payant aux véhicules hybrides, tel que défini dans la délibération 2024 DVD 43-2 (relative au stationnement de surface - Tarification au poids des véhicules électriques et de certains véhicules hybrides). Le seuil d'application est fixé à 2 tonnes au lieu des 1,6 tonne initialement prévu. La mise en application est prévue en octobre 2024.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DVD 110.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

19- Marchés découverts alimentaires – Principe du renouvellement de la délégation de service public. 2024 DAE 123

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE

Madame le Maire présente le point 19 concernant les marchés découverts alimentaires et le principe du renouvellement de la délégation de service public. Celle-ci arrive à son terme le 3 janvier 2026 et est reconduite pour une durée de 6 ans.

La Ville de Paris compte actuellement 72 marchés découverts alimentaires qui se répartissent sur l'ensemble des arrondissements parisiens.

Le futur contrat 2026-2032 vise à renforcer l'attractivité des marchés, améliorer le pouvoir d'achat, étendre le tri des déchets, et promouvoir le développement durable.

Celui-ci inclut des mesures pour moderniser les stands, créer des espaces de convivialité et encourager les circuits courts (moins de 250 km).

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DAE 123.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

20 - Conclusion d'un contrat de transaction avec Monsieur Julien Sommer, gérant de la société "Le théâtre de Marionnettes". 2024 DAE 144

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE

Madame le Maire aborde le point 20, relatif à la conclusion d'un contrat de transaction avec Monsieur Julien SOMMER, gérant de la société « Le théâtre de Marionnettes parisiennes. ».

Elle mentionne que son activité a été interrompue durant les Jeux Olympiques et Paralympiques, ce qui a conduit Monsieur SOMMER à demander une indemnisation compensatoire en raison de l'arrêt de son activité. Elle précise que ce dernier a subi un préjudice de 21 427 euros.

Madame le Maire souligne qu'elle a obtenu une indemnisation intégrale pour Le théâtre de Marionnettes et que cette délibération autorise la Ville de Paris à signer le contrat de transaction puis à procéder au dédommagement de Monsieur SOMMER.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DAE 144.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

21 - Marchés découverts alimentaires, marché aux timbres, marché aux fleurs Reine Elizabeth II - Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024 - Exonération des droits de place des commerçants. 2024 DAE 262

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE

Madame le Maire aborde le point 21, relatif à l'exonération des droits de place pour les commerçants abonnés des marchés découverts alimentaires et des marchés aux fleurs. Elle indique que ces annulations ont entraîné un manque à gagner pour les commerçants.

Dans le 7^e arrondissement, grâce à son intervention auprès du Préfet de Police, aucun marché n'a été annulé, même le jour du marathon. Elle précise que la délibération vise à établir une exonération d'un montant total de 258 428 euros.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DAE 262.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

22 - Location de l'immeuble 18, rue Surcouf (7e) à Paris Habitat OPH – Bail emphytéotique. 2024 DLH 156

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE

Madame le Maire présente le point 22 relatif à la location de l'immeuble situé au 18, rue Surcouf dans le cadre d'un bail emphytéotique. La Ville de Paris a exercé son droit de préemption pour acquérir cet immeuble au prix de 5 900 000 euros, dans le but de réaliser 15 logements sociaux.

Elle précise qu'elle a saisi Monsieur Jacques BAUDRIER pour que le projet de logements sociaux soit modifié afin d'intégrer des logements intermédiaires et en bail réel et solidaire, tout en veillant à ce que le programme comporte un nombre significatif de logements familiaux.

Ces ajustements au projet permettraient qu'il puisse répondre à l'ensemble des demandes de logements qui sont constatées dans l'arrondissement.

Elle souhaite que le Conseil d'arrondissement s'abstienne sur cette délibération dans l'attente du retour de Jacques Baudrier sur ses demandes.

En conclusion, elle propose que le conseil s'abstienne sur cette délibération.

Le point fait l'objet d'une abstention.

Le conseil s'est abstenu à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 2024 DLH 156.

Motif d'abstention :

Madame le Maire déplore que les familles éligibles au logement social dans le 7e arrondissement soient souvent négligées au profit de programmes de construction jugés purement idéologiques.

Un amendement à cette délibération sera déposé en ce sens en Conseil de Paris.

Pour : /

Contre : /

Abstention : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Ne prend pas part au vote: /

23 - Désignation des membres de la commission consultative d'attribution des logements dans le 7^{ème} arrondissement. 07 2024 022

Rapporteur : Madame Josiane GAUDE

Au point 23, **Madame le Maire** aborde la désignation des membres de la commission consultative d'attribution des logements sociaux dans le 7e arrondissement.

Suite à l'élection de **Monsieur Jean LAUSSUCQ** en tant que député de la 2^{ème} circonscription de Paris, la composition de la commission a été modifiée.

En conséquence, **Madame le Maire** propose que les prérogatives de Monsieur LAUSSUCQ à la commission d'attribution des logements sociaux soient attribuées à **Madame Josiane GAUDE**, adjointe en charge du logement.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au projet de délibération 07 2024 022.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir écrit)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

24 - Vœu relatif aux moyens et aux conditions de travail des agents de propreté.
V 07 2024 023

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente un vœu relatif aux moyens et aux conditions de travail des agents de la Direction de la Propreté dans le 7^e.

Elle souligne que la propreté ne devrait pas être un sujet de préoccupation réservé aux périodes de Jeux Olympiques et Paralympiques.

Par ce vœu, le Conseil souhaite que des investissements supplémentaires soient réalisés, en particulier dans l'achat de matériel pour les agents.

Ce vœu propose également la création d'une équipe saisonnière en soirée, de 16h00 à 23h00, afin de garantir la collecte des déchets et d'effectuer un nettoyage approprié, particulièrement dans les secteurs touristiques de l'arrondissement : une situation par ailleurs amplifiée par l'organisation des Jeux Olympiques.

Madame le Maire évoque ensuite l'initiative « Le 7e propre en 7 jours ». Elle indique que ces initiatives ponctuelles visent à mobiliser les habitants afin qu'ils alertent les services sur les besoins de nettoyage. Elle précise que cette démarche est unique parmi les mairies d'arrondissement.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2024 023.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

25 - Vœu relatif à la perception d'une contrepartie pour les tournages dans le 7^{ème} arrondissement. V 07 2024 025

Rapporteur : Madame Rachida DATI

Madame le Maire présente un deuxième vœu relatif à la perception d'une contrepartie financière en dédommagement des nombreux tournages réalisés dans le 7^{ème}.

Elle souligne que l'arrondissement est très prisé pour les tournages et qu'en raison de la configuration de nombreuses petites rues, même un tournage nécessitant l'occupation de deux places de stationnement peut bloquer une rue entière, voire un secteur complet.

Madame le Maire rappelle que la Ville de Paris perçoit des droits sur ces activités, alors que les mairies d'arrondissement ne reçoivent aucune contrepartie financière. Elle demande donc qu'une quote-part soit affectée à l'arrondissement lors de l'occupation de son territoire pour des tournages.

Elle précise qu'un accord de principe avait été donné lors de la précédente mandature, mais qu'il n'a jamais été appliqué.

Madame le Maire évoque également une autre demande qui avait été partiellement mise en œuvre mais qui a été abandonnée par la suite. Elle rappelle qu'elle avait obtenu que, lors d'événements comme ceux organisés au Champ-de-Mars, l'organisateur soit chargé de remettre les lieux en état après dégradation. Si cette remise en état n'était pas effectuée, un constat d'huissier et des poursuites judiciaires seraient envisagés.

En conséquence, **Madame le Maire** souhaite revenir à ce principe.

Le point est adopté.

Un avis favorable est donné à l'UNANIMITÉ des votants au vœu V 07 2024 025.

Pour : 14 (dont 1 pouvoir)

Contre : /

Abstention : /

Ne prend pas part au vote: /

Agenda culturel et événements :

Madame le Maire procède désormais à l'annonce des prochains événements organisés à la mairie du 7^{ème} :

Samedi 21 septembre de 14h00 à 18h00 et dimanche 22 septembre de 10h00 à 17h00

Journées Européennes du Patrimoine

Une visite organisée par Iglal Boulad qui propose de parcourir le 7e lors d'une exploration urbaine à la découverte du « cheminement des gouttières ».

RDV dans la cour de la Mairie à 11h

Mercredi 25 septembre à 18h00

Soirée Œnologie en collaboration avec le Lions Club

Salle du conseil

Jeudi 3 octobre & vendredi 4 octobre

Semaine BLEUE

*La Mairie du 7ème en partenariat avec l'Espace Parisien des Solidarités 7 et la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 7e, organisent aux ateliers et animations bien-être, ainsi qu'au forum destiné aux retraités et aux séniors de l'arrondissement.
Salons de la Mairie, club Malar, Mvac et Bibliothèque Saint Simon*

Lundi 7 octobre de 18h à 21h00

*Ateliers de prévention – Octobre ROSE organisée par la Clinique de l'Alma
Participez aux sessions de prévention de lutte contre le cancer du sein.
Salle des fêtes*

Jeudi 10 octobre de 12h30 à 14h30

*Journée Yoga Rose
Organisée par la Clinique Saint Jean de Dieu et le Centre d'imagerie médicale Oudinot.
Salons de la Mairie*

Jeudi 10 octobre de 10h00 à 17h00

*Journée Mondiale de la Vue par la Prévention Cécité Lions
Salon d'Accueil*

Madame le Maire annonce ensuite les expositions à venir :

Du 19 au 25 septembre 2024 de 11h00 à 18h00.

*« Vidas imaginarias en el Túnel del Tiempo » par Norma TROSMAN
Galerie Béatrice Hodent de Broutelles*

Du 26 septembre au 2 octobre 2024 de 11h00 à 18h00.

*« Hommage au sculpteur Geneviève Labrousse » par Clotilde Brunetti-Pons, Présidente de l'AMOPA Paris 7
Galerie Béatrice Hodent de Broutelles*

Conclusion du Conseil :

Madame le Maire indique que l'ordre du jour est épuisé et que le prochain conseil d'arrondissement aura lieu le mercredi 6 novembre 2024.

La séance est levée.

Le Secrétaire de Séance



Jean LAUSSUCQ

Le Maire du 7^e arrondissement



Rachida DATI